

COMMUNE DE FINHAN  
Tarn et Garonne

PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 13 NOVEMBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
en exercice	présents à la réunion
17	13

Date de convocation :  
05/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **13 novembre à 18H30**, le Conseil Municipal de la commune de FINHAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **REY Christiane, Maire**

**Présents :** FILHES Benjamin, COSTES Anthéa, LOFERNE Pascal, LE THOMAS Christine, MARTY Vanessa, JUBIN Sébastien, GUTIERREZ Marie-José, DUBEROS Alain, SOUREIL Francis, LABORIE Caroline, PUJOL Augustin, BADUEL Françoise,

**Excusés :** SABATIER Nicolas pouvoir à REY Christiane, PEYRANNE Christelle pouvoir à LE THOMAS Christine, BERGER Aurélie pouvoir à LABORIE Caroline, QUILLET Lionel pouvoir à BADUEL Françoise

**Absents :**

**Secrétaire de Séance : COSTES Anthéa**

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2025.

Celui-ci est approuvé à la majorité, 3 contres.

**Délibération N°2025\_11D01 – AVENANT N° 3 A LA CONVENTION D'ADHESION GENERALE AU POLE INFORMATIQUE REVISION DES TARIFS DE LA MESSAGERIE ET AJOUT DE NOUVELLES PRESTATIONS**

**Madame le Maire** rappelle à l'assemblée que la collectivité est adhérente au Pôle Informatique du CDG82 et qu'elle bénéficie dans ce cadre d'un ensemble de prestations destinées à favoriser le déploiement de l'e-administration sur le département en mutualisant les frais d'installation et de fonctionnement d'outils et de plateformes, et en assurant la formation et une assistance personnalisée et de proximité aux utilisateurs de ces technologies.

**Madame le Maire** informe l'assemblée qu'afin de s'adapter aux évolutions techniques, réglementaires et économiques, le CDG82 met à jour son offre de services à compter du **1er janvier 2026**. Cette mise à jour inclut :

- Une révision des tarifs du service de messagerie, rendue nécessaire par une augmentation sensible pratiquée par notre fournisseur, l'ALPI40.
- L'ajout de nouvelles prestations techniques.

**Madame le Maire** propose à l'assemblée l'adhésion à cette nouvelle prestation et donne lecture de l'avenant n°3 à la convention d'adhésion générale au Pôle Informatique du CDG82.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Valide la proposition de Madame le Maire.
- Autorise le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention d'adhésion générale au Pôle Informatique du CDG82.
- Autorise le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

**Délibération N°2025\_11D02 – AJOUT D'UN TARIF CANTINE SCOLAIRE**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que malgré la mise en place du nouveau logiciel, la souplesse laissée aux parents pour les inscriptions et les annulations, les différents messages de rappel à l'attention des familles, il reste encore des enfants non-inscrits à la cantine. Ceci perturbe l'organisation logistique et matérielle de la cantine.

Aussi, elle propose d'instaurer un tarif cantine à appliquer aux familles dont les enfants ne seraient pas inscrits à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

Rappel des tarifs actuels appliqués :

- Enfants : 2,50 €
- Enfants hors commune : 3,00 €
- Adultes : 3,70 €
- Agent de la collectivité : 3,00 €

**Ajout d'un tarif applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :**

- Enfants non-inscrits : 4,00 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le tarif proposé applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2026
- **AUTORISE** Mme le Maire à engager les démarches nécessaires à la mise en place de ce nouveau tarif

### **Délibération N°2025\_11D03 – ETUDE DE PROJET D'IMPLANTATION DE PETIT PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE TERRAIN DE L'ANCIENNE DECHARGE ET SUR LA PARCELLE ATTENANTE AU LAC POLLUE**

Madame le Maire rappelle que le 25 février 2025, une rencontre a eu lieu avec la société Orion Energies pour une présentation en mairie le 18 avril 2025 d'un projet d'implantation de petit parc photovoltaïque sur le terrain de l'ancienne décharge et sur la parcelle attenante au lac pollué. Ce projet a été réétudié et représenté en conseil municipal le 28 juillet 2025 par la société Orion Energies.

La présentation de la société Orion Energies a pour but d'exposer de faisabilité technique, financière et juridique d'un projet d'implantation de petit parc photovoltaïque. Les deux projets de centrale solaire au sol sur les parcelles ZK 6, ZK 7 et ZE 30 appartenant au domaine privé de la commune de Finhan. Il s'agit de terrains dégradés (ancienne décharge et lac pollué). L'ancienne décharge de Finhan représente une surface de 0,60 ha et la parcelle attenante au lac pollué représente une surface de 1,30 ha.

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a négocier le prix du loyer auprès de la Société Orion et qu'à ce jour il n'y a pas eu d'autre proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu :

- **DONNE SON ACCORD** pour les deux projets d'implantation de petit parc photovoltaïque et l'attribution d'un bail emphytéotique de 35 ans.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'un des adjoints, à signer tout document et acte utile à la réalisation de ce projet.

**Adoptée à la majorité**

**Pour : 16**

**Contre : 1**

**Abstention : 0**

### **Délibération N°2025\_11D04 BP AEP – DM N° 3 REPRISE D'INVESTISSEMENT EN SECTION D'EXPLOITATION**

#### **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1068 (040) : Autres réserves	201 074,09	021 (021) : Virement de la section de fonct	201 074,09
	201 074,09		201 074,09

#### **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	201 074,09	778 (042) : Autres produits exceptionnels	201 074,09
	201 074,09		201 074,09
<b>Total Dépenses</b>	<b>402 148,18</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>402 148,18</b>

**Adoptée à la majorité**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 2**

## **Délibération N°2025\_11D05 – RAPPORT SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC (RPQS) DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2224-17-1 ;

La Présidente de la Communauté de communes présente chaque année le rapport sur le prix et la qualité de ce service aux membres du conseil communautaire.

Par délibération du 25 septembre 2025, le conseil communautaire a pris acte du rapport sur le prix et la qualité du service – collecte, traitement et valorisation des déchets – pour l'année 2024 et ce dernier a été transmis à l'ensemble des communes afin de le présenter à leur tour à leurs conseillers municipaux.

Après présentation du rapport déchets 2024, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- ✓ Prendre acte de ce rapport.

**Adoptée à l'unanimité des présents**

*Point de précision au niveau de la nouvelle collecte, le règlement sera établi à partir de la levée et non du poids, le ramassage sera effectué tous les 15 jours et les conteneurs collectifs seront dotés d'une carte.*

## **Point n°6 - Crédit d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif à 28 heures.**

Madame le Maire rappelle que ce point, inscrit à l'ordre du jour de la présente séance, concerne la création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif à 28 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reporter l'examen de ce point à une séance ultérieure.

En conséquence, aucune délibération n'est prise sur ce sujet lors de la présente réunion.

*Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du souhait de Madame ALVES Sandrine. Celle-ci a déposé sa démission pour le poste d'Adjoint Administratif. Prise d'effet au 2 octobre 2025.*

## Questions diverses :

Madame le Maire donne lecture aux membres du conseil du courrier de Monsieur Guillaume MESPOULET reçu le 30 octobre dernier. Celui-ci souhaite acquérir la parcelle AC241 d'une superficie de 222 m<sup>2</sup>, sise 1 rue de la Fontaine.

La parcelle étant constructible, la collectivité ne peut pas vendre le bien à un prix inférieur à celui du marché sauf dans le cas d'un intérêt général.

Le prix du marché sur Finhan se situe entre 80 € et 110 € le m<sup>2</sup>.

Madame le Maire prendra attaché auprès de ce monsieur pour l'en informer et voir s'il sera donné une suite à cette demande d'acquisition.

## **Travaux :**

### **- Rue des Michaux**

\* Il a été reçu en mairie une réclamation de la famille MONTERSINO, celle-ci se retrouve bloquée pour la vente de sa maison car deux places de parking ont été matérialisées lors des derniers travaux de la rue, devant son garage.

\* D'autres riverains de cette même rue ont constaté des dégâts sur leur habitation dus à de l'humidité. Toujours suite à ces mêmes travaux pour lesquels il n'a pas été réalisé d'étanchéité.

\* Devant la maison de Monsieur Gilles ESCALA le regard a été sectionné ce qui ne permet pas le passage de la fibre.

Une entreprise a trouvé l'origine du problème pour la maison de Monsieur ESCALA, ce qui a permis de prendre contact avec la Société FLORES, à l'origine des travaux de la rue des Michaux. Celle-ci va prendre en charge ce problème.

Pour les autres points litigieux de cette rue des expertises vont être menées.

- **Rue des Coquelicots**

Suite à l'affaissement de la voirie, deux entreprises ont été contactées, une sera retenue et les travaux engagés. Pour rappel cette voirie a été rétrocédée à la commune en 2017.

- Il a été mis en place une barrière à l'angle de l'école Emilie de RODAT, ceci afin de sécuriser un trou en bordure de chaussée.
- Les travaux demandés pour l'école Jean LACAZE, ont tous été réalisés (achats de nouveaux rideaux pour la salle de repos, changement d'évier, de robinets, serrure, peinture, achats divers etc. actuellement ceux-ci s'élèvent à la somme de 5 665.37 €)
- Point financier au niveau de l'école :
  - o La commune verse 45 € par enfant ce qui est plus élevé que la moyenne des communes limitrophes.
  - o Au niveau du PEDT la participation financière de 90 € par enfant que percevait la commune a été supprimée. Malgré tout, la collectivité a fait le choix de maintenir les activités pour les enfants et remercie les bénévoles qui interviennent.
  - o Il a été reçu une demande de subvention exceptionnelle pour une classe découverte, actuellement la mairie attend les devis. Ce genre de projet devrait pouvoir être budgétisé en amont.
- Point sur Octobre Rose :
  - o Les fonds récoltés s'élèvent à 2 047 € ceux-ci seront reversés intégralement. Il est rappelé que la mairie n'est pas organisatrice de l'événement mais y contribue.
- Le repas du CCAS est prévu le 21 décembre 2025 et l'arbre de Noël le 14 décembre 2025.

Prochain Conseil Municipal le 15 décembre 2025

Fin de séance à 19h49

**Le secrétaire de séance**  
**COSTES Anthéa**

